

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du MERCREDI 27 MAI 2020 à 18h00

Etaient présents : MM. BAISSAC Yves, BEAUDET Malika, BELKADI Olivianne, CAVALIÉ Sylvain, CIPIERE Laura, DOREMUS Gérard, JAMMES Francis, LUCOTTE Laurence, PAGES Sonia, WIDENMANN Bruno

Absent : /

Secrétaire : M. Gérard MAGNÉ

1) Election du Maire

La séance est ouverte à 18 heures à la salle polyvalente sous la présidence de M. Gérard MAGNÉ, qui déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus et élus le 15 mars dernier, installés dans leurs fonctions.

Gérard MAGNÉ, aîné du conseil municipal, est appelé ensuite à présider la séance. Sont désignés :

- Deux assesseurs : Malika BEAUDET et Bruno WIDENMANN.
- Une secrétaire de séance : Laura CIPIERE .

Ouverture des candidatures au poste de Maire :

Monsieur Gérard MAGNÉ, Maire sortant, présente sa candidature.

Résultat du vote à bulletin secret :

11 votants
10 voix pour Gérard MAGNÉ
1 bulletin blanc

Mr Gérard MAGNÉ est proclamé Maire et a été immédiatement installé. Il exprime sa vision de l'organisation du Conseil Municipal en demandant à tous les conseillers de s'investir en fonction de leurs compétences dans les différentes commissions de travail. Il indique ensuite qu'il y a lieu de déterminer le nombre des adjoints de la commune.

Il précise que conformément à l'article L.2122-1 et 2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit maximum 3 adjoints et que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer à 2 le nombre des adjoints, comme cela était déjà le cas pendant le dernier mandat.

Le conseil municipal est ensuite invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

2) Election des adjoints

Premier adjoint :

Olivianne BELKADI se porte candidate

Résultat du vote à bulletin secret :

11 votants

10 voix pour

1 bulletin blanc

Olivianne BELKADI est proclamée 1^{er} adjoint et est immédiatement installée.

Deuxième adjoint :

Francis JAMMES se porte candidat

Résultat du vote à bulletin secret :

11 votants

10 voix pour

1 bulletin blanc

Francis JAMMES est proclamé 2^{ème} adjoint et est immédiatement installé.

3) Délégations du Conseil Municipal au Maire

Les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (dont les loyers)
- De passer les contrats d'assurance ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges ;
- D'effectuer des placements de trésorerie.

4) Attribution des Indemnités de Fonction au Maire et aux Adjoints

La loi du 27 décembre 2019 dite « engagement et proximité » prévoit une augmentation des indemnités du Maire et des adjoints. Après discussion et sur proposition de Gérard MAGNÉ, le Conseil Municipal décide d'allouer au maire et aux deux adjoints une indemnité majorée seulement de la moitié de ce qui est prévu par les textes, à savoir :

- Maire : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} Adjoint : 8,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2nd Adjoint : 8,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

5) Approbation des Comptes de gestion et Comptes administratifs 2019

Sylvain CAVALIÉ en assure la présentation. Ces comptes se résument ainsi :

Budget général

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés		161 249,45		38 981,63		200 231,08
Opérations de l'Exercice	165 661,88	178 802,28	92 572,12	73 481,37	258 234	252 283,65
Totaux	165 661,88	340 051,73	92 572,12	112 463	258 234	452 514,73
Résultats de Clôture		174 389,85		19 890,88		194 280,73
Restes à Réaliser			3 200		3 200	
TOTAUXCUMULES		174 389,85	3 200	19 890,88	3 200	194 280,73
Résultats définitifs		174 389,45		16 690,88		191 080,73

Budget Lotissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés			208,38		208,38	
Opérations de l'Exercice	24 761,20	53 866,82		208,38	24 761,20	54 075,20
Totaux	24 761,20	53 866,82	208,38	208,38	24 969,58	54 075,20
Résultats de Clôture		29 105,62				29 105,62
Restes à Réaliser						
TOTAUXCUMULES		29 105,62				29 105,62
Résultats définitifs		29 105,62				29 105,62

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité, Gérard MAGNÉ ne prenant pas part au vote comme le prévoient les textes.

6) Fiscalité 2020 – Vote des taux

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux (TH, foncier bâti, du foncier non bâti). Les taux et produits des impôts se résument donc ainsi :

	Base	Taux	Produit
- Foncier Bâti	269 800	13.41 %	36 180 €
- Foncier Non Bâti	10 800	127.59 %	13 780 €
- Taxe habitation	455 200	8 %	36 416 €
		TOTAL	86 376 €

7) Clôture enquête publique déclassement de parcelle

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 février 2020, a été demandé le déclassement d'une partie du domaine public communal, sur laquelle une aire de containers à ordures ménagères avait été aménagée au Bourg d'Espédaillac. Cette aire est située contre le mur de la façade Nord d'une habitation, inhabitée jusqu'alors (Parcelle n°166, section H) et qui vient d'être vendue.

Une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du 10 au 27 avril.

Le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable, le conseil municipal décide de procéder au déclassement de cette partie du domaine communal et de poursuivre ce dossier.

8) Nomination Conseillers communautaires

Titulaire : Gérard MAGNÉ

Suppléant : Olivianne BELKADI

9) Questions et informations diverses

➤ Commission Patrimoine :

Le Conseil Municipal décide de procéder à la mise en place de cette commission ; elle sera constituée des conseillers municipaux suivants :

Olivianne BELKADI – Laura CIPIERE – Gérard DOREMUS – Laurence LUCOTTE

Elle est ouverte aux habitants de la commune qui souhaitent y participer.

➤ Salle polyvalente

Laura CIPIERE est désignée comme responsable de la salle polyvalente avec l'appui de Laurence LUCOTTE, Malika BEAUDET, Sonia PAGES.

➤ Bulletin municipal

Un point est fait sur l'élaboration du prochain bulletin municipal qui devrait sortir début juillet.

Pour la conception et la mise en page sont désignés Gérard MAGNE, Olivianne BELKADI, Laurence LUCOTTE et Gérard DOREMUS.